

Formalités douanières, transport de marchandises Roumanie

Les documents suivants sont exigés :

Pour le transporteur

- autorisation CEMT, ou autorisation bilatérale ou de transit;
- permis ADR.

Pour le chauffeur

- passeport valable avec visa (délivré par les ambassades et consulats roumains à l'étranger) - aucun visa exigé des citoyens européens lors d'une courte visite ou en transit;
- permis de conduire international;
- feuilles d'enregistrement AETR (disques du tachygraphe);
- certificat de formation ADR;
- attestation professionnelle;
- si le conducteur n'est pas le transporteur, attestation de l'employeur certifiant que la marchandise est couverte par un Carnet TIR ou ATA.

Pour le véhicule

- certificat d'immatriculation du pays d'origine;
- justificatif du contrôle technique;
- carte verte internationale d'assurance (il est également possible de conclure une police d'assurance responsabilité civile à la frontière);
- certificat d'assurance ADR;
- certificat d'agrément ADR;
- attestation de conformité ATP;
- dans le cas d'un véhicule en location, copie du contrat ou du justificatif de location.

Pour le transport

- lettre de voiture internationale CMR;
- facture ou spécification du contenu;
- certificat d'origine de la marchandise;
- certificat sanitaire ou vétérinaire, le cas échéant;
- carnet TIR ou ATA, selon le cas;
- document de transport ADR, déclaration de l'expéditeur, consignes de sécurité ADR;
- certificat d'empotage du conteneur (ADR);
- document pour le transport transfrontalier de déchets.

Sources: UNTRR, février 2003
ARTRI, janvier 2003